

IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

Dossier suivi par Sandrine PASQUIER

PROMOTION AS 2025-2026 DOSSIER INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Suite à votre admission au sein de l'Ifas de Fécamp, nous avons le plaisir de vous accueillir :

- jeudi 28 Août 2025 de 9h à 13h pour la pré-rentrée* (présence obligatoire)
- lundi 1er septembre 2025 à 9 h : rentrée officielle

Pour une inscription définitive, nous vous invitons à consulter l'ensemble des documents et nous les retourner aux dates indiquées ci-dessous.

DADTE ADMINITOR ATIVE	Date limite
PARTIE ADMINISTRATIVE	de retour
	du document
Dossier d'admission ci-dessous dûment complété	
Annexe 1 - Demande de dispense ou allègement de formation	
2 Photocopies couleurs Recto/Verso carte d'identité / carte séjour / passeport *	
En cours de validité le recto verso sur la même face	
1 Photo d'identité	
Cette photo sera utilisée uniquement pour le trombinoscope de la promotion, et apparaîtra sur votre dossier administratif enfermé dans l'armoire du secrétariat	18/07/2025
Attestation sécurité sociale (téléchargeable sur votre compte Ameli ou fournie avec	
la carte vitale) mentionnant votre affiliation à un organisme de protection sociale	
Attestation responsabilité civile délivrée par votre assurance	
(vos nom et prénom doivent être mentionnés)	
Annexe 2 - Fiche stages	
Annexe 3 - Demande d'aménagement des conditions d'accès, d'examens, de sélection	
et d'études des stagiaires présentant un handicap à l'IFPS de Fécamp (uniquement	
pour les personnes concernées)	
PARTIE FINANCEMENT	
Annexe 4 - Notice à conserver	
Annexe 5 - Déclaration de situation « région Normandie » avec les justificatifs	
demandés selon votre situation :	18/07/2025
- l'attestation de prise en charge de votre employeur contrat travail	
- l'attestation d'ancienneté	
- certificat de scolarité	
- ou justificatif inscription France Travail	
PARTIE MEDICALE	
Passeport médical*comprenant :	
Annexe 6- Calendrier vaccinal complété par votre médecin traitant + copie du carnet	22/08/2025
de santé - (Photocopie identifiable - vaccinations du carnet de santé avant le 18/07/2025)	
Annexe 7- certificat d'aptitude complété par un médecin agréé ARS	
Annexe 8 - Information CROUS Normandie - Procédure de demande de bourse et sa	
fiche	
* Les champs suivis d'un * : vous trouverez des informations complémentaires ci-c	après

[:] vous trouverez des informations compiementaires ci-apres



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00
MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR
SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

* PIECE D'IDENTITE

Vous devez vérifier que votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) soit valide avant le début de la formation et ce jusqu'à fin juillet 2026.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité ne s'applique pas aux personnes mineures. Elles conservent leur validité de 10 ans à la date de la délivrance.

* PASSEPORT MEDICAL

Nous vous informons que, conformément à la réglementation en vigueur dans les IFAS (arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023), votre admission définitive est subordonnée à la production <u>du passeport médical comprenant</u>

- un certificat d'aptitude signé par un médecin agréé ARS (cf liste des médecins agréés sur le site de l'ARS de la région de votre choix) attestant vos aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à la formation

PS: le montant de la consultation reste à votre charge et n'est pas remboursé.

(Au vu des difficultés de prise de rdv avec un médecin agréé, veuillez les contacter dès maintenant)

Munissez-vous de votre carnet de santé pour la visite médicale

- une partie « vaccinations » conforme à la réglementation en vigueur fixant des conditions d'immunisation des professionnels de santé en France à faire compléter par votre médecin traitant. (Merci de transmettre la copie identifiable (nom et prénom) de votre carnet de santé en même temps que la partie administrative, soit pour le 18/07/2025, même si vous n'avez pas encore vu le médecin traitant).

* MODALITES DE PRE-RENTREE

Dans le cadre de votre admission en formation aide-soignante, un peu de lecture...

Vous pouvez consultez dès maintenant, sur le site internet de l'institut $\underline{www.ifps-fecamp.fr}$ les textes réglementaires suivants :

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant
- Règlement intérieur et ses annexes
- Fiche métier AS
- Projet institut

Restauration

Durant votre formation vous aurez la possibilité

- ✓ De vous rendre au Self du CHI de Fécamp : une carte vous sera délivrée en début de formation
- ✓ De vous restaurer sur place en salle de détente (Réfrigérateurs et fours micro-ondes à disposition)



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

* DIVERS

- ✓ Seule exigence, l'achat d'un petit répertoire nécessaire pour le vocabulaire médical. Le choix des fournitures scolaires reste personnel, à votre convenance.
- ✓ Il est demandé d'être équipé à minima d'un ordinateur (à votre domicile), d'une connexion internet et d'une <u>adresse mail sous la forme : prenom.nom@gmail.com</u> (il est nécessaire de vous identifier rapidement à travers votre adresse mail pas de surnom ou autres, possibilité de chiffres)
- ✓ Les tenues de stage vous sont prêtées par le Centre Hospitalier Intercommunal de Fécamp.
 L'essayage se déroulera lors de la pré-rentrée.



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

PARTIE ADMINISTRATIVE

A nous retourner avant Le 18-07-2025



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

DOSSIER ADMISSION EN FORMATION D'AIDE SOIGNANT

Photo (ne pas agrafer)

ETAT CIVIL

NOM DE NAISSANCE :	PRENOM:
Date de naissance : / Age : ans Département :	Lieu de naissance : Nationalité :
N° d'immatriculation à la sécurité sociale : $_{-}/_{-}/_{-}$ N° INE (si vous en possédez un : noté sur relevé de notes du	
ADRESSE (Résidence principale) :	
ADRESSE (Pendant la scolarité si différente) :	
N° téléphone : /// N° portable : ,	///
E-mail (lisible) :@@	
PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT	
Nom – Prénom :	
SITUATION FAMILIALE ☐ Célibataire ☐ Warié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Pacsé (e) ☐ □ Divorcé(e)
Nombre d'enfant :	
VOS DIPLOMES (Titre et année)	





IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

Situation à l'entrée en formation
☐ A la recherche d'un emploi N° identifiant France Travail (obligatoire si vous êtes inscrit) :
☐ En poursuite d'études
☐ En activité Nom établissement :
Statut à l'entrée en formation
☐ Activité bénévole (engagement citoyen)
☐ Agent consulaire
☐ Contractuel de droit public
☐ Apprenant en parcours de formation initiale (poursuite de scolarité)
☐ Fonctionnaire
☐ Intermittent du spectacle
Personne en Contrat de Sécurisation Professionnelle
☐ Personne en recherche d'emploi inscrite sur la liste France Travail
☐ Personne en recherche d'emploi non inscrite sur la liste France Travail
☐ Salarié
☐ Situation au regard de la liste France Travail non connue
☐ Travailleur en ESAT
☐ Travailleur non Salarié
☐ Non connu
Si employeur, type de contractualisation
CDD Contrat à durée déterminée
CDI Contrat à durée indéterminée
☐ Contrat d'apprentissage (alternance)
☐ Contrat de professionnalisation (alternance)
Contrat de Sécurisation professionnelle (CSP)
☐ Intérimaire (mission d'intérim)
☐ Autre
Motif d'entrée dans le cycle de formation
Début prévu de formation
☐ Mutation (en provenance d'autre établissement)
☐ Redoublement (changement de promotion)
Réintégration
☐ Report





IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date : 11/06/2025

Version: 1

Niveau scolaire à l'entrée en formation
☐ 1ère ou 2e année de DEUG, DUT, BTS, école des FFS
☐ 2de, 1ère ou 2e année de CAP ou BEP
☐ 3e ou première année de CAP ou BEP
☐ Classes de 2e ou 3e cycle de l'enseignement supérieur
☐ Primaire, 6e, 5e, 4e, CPA, CPPN ou CLIPA
☐ Terminale
Niveau de certification maximum au moment de l'entrée en formation
☐ Information non communiquée
☐ NIVEAU 1 (Sans niveau spécifique)
☐ NIVEAU 2 (Sans diplôme ou Diplôme du Brevet)
□ NIVEAU 3 (CAP, BEP,)
☐ NIVEAU 4 (BP, BT, bac prof ou techno)
□ NIVEAU 5 (BTS, DUT, etc)
□ NIVEAU 6 (Licence, master 1)
☐ NIVEAU 7 (Grade master)
□ NIVEAU 8 (Doctorat, etc)
Titulaire RQTH (situation de handicap)
☐ Oui ☐ Non
Bénéficiaire d'une Obligation à l'Emploi ?
□ En cours de reconnaissance
a Eli Cours de l'econinaissance
□ Non
□ Non
□ Non connu
□ Non connu □ Oui
□ Non connu □ Oui Bénéficiaire Politique Publique Nationale ?
□ Non connu □ Oui Bénéficiaire Politique Publique Nationale ? □ Contrat aidé
□ Non connu □ Oui Bénéficiaire Politique Publique Nationale ? □ Contrat aidé □ En cours de reconnaissance
□ Non connu □ Oui Bénéficiaire Politique Publique Nationale ? □ Contrat aidé □ En cours de reconnaissance □ Garantie jeune
□ Non connu □ Oui Bénéficiaire Politique Publique Nationale ? □ Contrat aidé □ En cours de reconnaissance □ Garantie jeune □ Insertion par l'Activité Economique (IAE)
□ Non connu □ Oui Bénéficiaire Politique Publique Nationale ? □ Contrat aidé □ En cours de reconnaissance □ Garantie jeune □ Insertion par l'Activité Economique (IAE) □ PACEA
□ Non connu □ Oui Bénéficiaire Politique Publique Nationale ? □ Contrat aidé □ En cours de reconnaissance □ Garantie jeune □ Insertion par l'Activité Economique (IAE)
□ Non connu □ Oui Bénéficiaire Politique Publique Nationale ? □ Contrat aidé □ En cours de reconnaissance □ Garantie jeune □ Insertion par l'Activité Economique (IAE) □ PACEA
□ Non connu □ Oui Bénéficiaire Politique Publique Nationale ? □ Contrat aidé □ En cours de reconnaissance □ Garantie jeune □ Insertion par l'Activité Economique (IAE) □ PACEA □ Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
□ Non connu □ Oui Bénéficiaire Politique Publique Nationale ? □ Contrat aidé □ En cours de reconnaissance □ Garantie jeune □ Insertion par l'Activité Economique (IAE) □ PACEA □ Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs Comment envisagez-vous la prise en charge de :
□ Non connu □ Oui Bénéficiaire Politique Publique Nationale ? □ Contrat aidé □ En cours de reconnaissance □ Garantie jeune □ Insertion par l'Activité Economique (IAE) □ PACEA □ Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs Comment envisagez-vous la prise en charge de : └ Votre rémunération □ France Travail □ Employeur
□ Non connu □ Oui Bénéficiaire Politique Publique Nationale ? □ Contrat aidé □ En cours de reconnaissance □ Garantie jeune □ Insertion par l'Activité Economique (IAE) □ PACEA □ Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs Comment envisagez-vous la prise en charge de : □ Votre rémunération □ France Travail



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00
MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR
SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

DEMANDE DE DISPENSE OU ALLEGEMENT DE FORMATION en IFAS Année 2025 - 2026

ANNEXE 1

Au plus tard le 18 Juillet 2025

Passé ce délai, aucune demande ne sera acceptée.

En application de l'article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant :

Les personnes titulaires du

- DE d'auxiliaire de puériculture,
- Diplôme d'assistant de régulation médical,
- DE d'ambulancier,
- Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne »
- Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires »
- Diplômes ou certificats mentionnés aux articles D.451-88 et D.451-92 du code de l'action sociale et des familles :
 - o DE d'accompagnant éducatif et social
 - o DE d'auxiliaire de vie sociale
 - o Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile
 - o Mention complémentaire d'aide à domicile,
 - o DE d'aide médico- psychologique
- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- Tire professionnel d'agent de service médico-social

Bénéficient des mesures d'équivalence ou d'allégement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII de l'arrêté susmentionné.

ı v	
Nom:	
Prénom:	
Téléphone:	
Mail (obligatoire):	
Titre ou diplôme permettant la dispense :	
Date :	Signature:

PIECE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

☐ La copie du titre ou dij	plôme détenu permettant l	a dispense ou l'allégemei	nt de formation.
NB : Vous serez systémati	quement inscrit dans le	parcours partiel ou allé	égé correspondant à votre

diplôme.



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

ANNEXE 2

Merci d'indiq scolarité : (s préciser et r NOM-Prénon ADRESSE Code postal .	ous rappelons que les s de stages sont situés su o et sa Région num 75 km aller à partir de oit). Prains de stages présentés FAS à la rentrée ne sont gociables.			
Nombre de kilom	ètres en	tre l'Institut et votre domi	cile (obligatoire) :	
PERMIS DE CON Véhicule à dispos		□ Oui □ Oui □ permanent	□ Non □ Non □ ponctuel	□ En cours
soins ou dans un e 5i oui indiquer le	établisse nom du o hospitalie	ment médico-social ? ou des établissements, le se	rvice, l'année et le ten	nent de santé, en service de nps effectué : le nom de l'établissement où Durée en mois ou année
		e ou amis proches qui exer la profession ainsi que l'étab		s un établissement de santé, n
	nté	Nom de l'établissement	Les services	Profession
Lien de pare				



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

Aménagement des conditions d'accès, d'examens, de sélection et d'études des apprenants (IFSI, IFAS, FTLV) présentant un handicap

La Loi 2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap.

La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination.
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- Développer l'accessibilité des formations.
- Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation.
- S'assurer de la bonne accessibilité des locaux.

Chaque organisme doit définir et mettre en œuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation dehandicap en formation.

Ces aménagements portent sur :

- L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation.
- L'adaptation des rythmes et des temps de formation.
- L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils.

Pièces à fournir avec la demande

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents demandés pour étayer votre demande d'aménagement des conditions d'accès, d'examens, de sélection et d'études.

- Toutes les notifications de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en votre possession. Si vous n'avez pas de reconnaissant MDPH, nous fournir les compte-rendu récents de suivi médical, de bilans en lien avec votre handicap.
- Les notifications des aménagements qui vous ont été accordés au lycée (Baccalauréat, BTS...) ou dans le milieu professionnel.



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

ANNEXE 3

Demande préalable d'aménagement des conditions d'accès, d'examens, de sélection et d'études des stagiaires (IFSI, IFAS, FTLV) présentant un handicap

NOM:			F	Prénom :		
Date de naissance :						
N° INE :			N	luméro de téléphon	ie :	
E-mail:						
Adresse :						
Année scolaire concern	ée p	ar la demai	nde : :	2025/2026		
Intitulé précis de la form	natio	n :			•••••	
En formation		Initiale		Continue (FTLV)		Sélection
		*****	*****	*****		



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

Α.	- Avez-vous un dossier à la MDF cours	РН ?	<i>□</i> Oui	<i>□</i> Non	<i>□ Demande en</i>
	Si oui, dans quel département	:			
B	- Merci de donner toutes les pré l'évaluation de vos besoins pe		-	emblent impo	ortantes pour aider à
	Déficience motrice (précisez si vo				
	Déficience visuelle (précisez si p		-		
	Déficience auditive (précisez si v				,
	Maladie invalidante				
	Troubles psychiques				
	Troubles du langage écrit et ora	al			
	Maladie chronique				
<u> </u>	Installation matérielle particuliè	ere (préci	sez) :		
	Aide(s) technique(s) et/ou huma	() (I	,		



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

⊔ Mise en forme des sujets (precisez) :	
☐ Adaptation des épreuves (précisez) :	
□ Autres (précisez) :	
Date :	Signature de l'apprenant :

Suite à votre demande les référents handicap vous contacteront pour un entretien de recueil de vos besoins



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

PARTIE FINANCIÈRE

A retourner avant Le 18/07/2025



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00
MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR
SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

FINANCEMENT

❖ LE COÛT DE LA FORMATION (6 975.00€)

 Déclaration de situation 2025-2026 à compléter obligatoirement avec les pièces à fournir selon votre situation - Annexe 5

Selon votre situation, le coût de la formation peut être financé par :

Le conseil régional - Un OPCO
 Votre employeur - Vous-même

Vous devez vous référer à l'annexe 4 « FINANCEMENT DE LA FORMATION » pour connaître la prise en charge de votre formation.

Pour les personnes financées par le conseil régional, l'institut se charge de toutes les démarches administratives.

Si vous êtes salariés, cette prise en charge relève de l'employeur ou de l'OPCO, il vous appartient d'effectuer les démarches.

En cas de doute, merci de contacter le secrétariat de l'Institut, Mme PASQUIER Sandrine au 02.35.10.39.50

* REMUNERATION et BOURSES REGIONALES D'ETUDES

Rémunération

- Aucune rémunération est à envisager pour les « poursuite de scolarité ».
- > Si vous êtes inscrit à France Travail et bénéficiez de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi, je vous invite à vous rendre à France Travail afin de prendre rendez-vous avec votre conseiller.
- > Si vous êtes demandeur d'emploi non indemnisé par France Travail ET sorti du système scolaire depuis 9 mois ou plus, la région Normandie <u>peut</u> accorder <u>une rémunération</u>. Si vous êtes concerné, merci de contacter le secrétariat de l'IFAS, Mme PASQUIER au 02.35.10.39.50. Un dossier devra être complété.

o Bourses régionales

Nous vous recommandons de lire attentivement toute la procédure en **annexe 8**. Votre demande devra être faite sur le site du <u>CROUS DE NORMANDIE</u> messervicesetudiant.gouv.fr

Je vous invite vivement à consulter vos mails régulièrement ainsi que notre site internet et page facebook jusqu'à la rentrée.



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

FINANCEMENT DE LA FORMATION



ANNEXE 4

Notice à conserver

Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources⁽¹⁾ pendant la durée de votre formation.

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? (2)
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région
Demandeur d'emploi sans emploi	
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine	Région ou OPCO ⁽³⁾ (si éligible)
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	Employeur ou OPCO
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Agent de la fonction publique (Titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Employeur ou OPCO
En formation financée par la Région	Vous-même ⁽⁴⁾
Dans une autre situation	Vous-même

- (1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...
- (2) Conformément aux règles de financement régionales et sous réserve de modifications
- (3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)
- (4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

Votre statut est considéré <u>la veille de l'entrée en formation.</u>
Pour les formations pluriannuelles, ce statut est révisable tout au long du cursus de formation (justificatifs à transmettre en début d'année).

En cas de non-production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé.







IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

FINANCEMENT DE LA FORMATION DECLARATION DE SITUATION 25/26 + LISTE DES PIECES A FOURNIR



ANNEXE 5

à retourner à l'institut

NOM :PRENOM :
NOM DE L'INSTITUT DE FORMATION :
POURSUITE DE SCOLARITE
Etablissement fréquenté et diplôme préparé
Année scolaire 2024/2025 :
Année scolaire 2023/2024 :
Année scolaire 2022/2023 :
Année scolaire 2021/2022 :
et Année d'obtention du baccalauréat :
 Justificatifs à fournir : Lycéens : certificat de scolarité de l'année scolaire en cours ; Personnes titulaires d'un baccalauréat obtenu à compter de juin 2021 : copie du diplôme du baccalauréat ; Personnes n'ayant pas interrompu leur scolarité pendant plus d'une année : tous les certificats de scolarité depuis le lycée.
DEMANDEUR D'EMPLOI SANS EMPLOI
N° identifiant Pôle-emploi :
Dernier emploi occupé :
Date de début de contrat :
Date de fin de contrat :
Suivez-vous ou avez-vous suivi une formation au cours des 12 derniers mois ? □ oui (préciser quelle formation et son mode de financement) :
□ non
<u>Justificatifs à fournir</u> : justificatif attestant une inscription à Pôle-emploi en cours de validité (disponible sur le site de pole- emploi fr à partir de votre espace personnel)







IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

SALARIE EN EMPLOI PRECAIRE			
Je suis actuellement en : ☐ Contrat à Durée Déterminée (CDD droit public ou droit privé) ; ☐ Contrat de travail aidé (CUI-PEC, contrat d'avenir, etc) ; ☐ Contrat à Durée Indéterminé (CDI) d'une durée inférieure ou égale à 24h hebdomadaires ou 104h mensuelles ; ☐ Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).			
<u>Justificatifs à fournir</u> : contrat de travail en cours ou CSP			
Je suis : inscrit dans le cadre du « Dispositif Démissionnaire » de Transition Pro ; en service civique ; dans une autre situation (précisez, exemple congé parental ou de maternité) :			
Suivez-vous ou avez-vous suivi une formation au cours des 12 derniers mois ? □ oui (préciser quelle formation et son mode de financement) :			
 Justificatifs à fournir: tout document attestant de la situation déclarée. Les personnes en position de congé maternité ou de congé parental doivent également fournir un justificatif permettant d'apprécier leur statut la veille du début dudit congé; Les salariés concernés par le « dispositif démissionnaire » doivent fournir un justificatif de dépôt de dossier sur la plateforme de Transition Pro. 			
AUTRE SITUATION (NON ELIGIBLE AU FINANCEMENT REGIONAL)			
Je suis : □ salarié (hors contrats d'insertion, hors CDI inférieur ou égal à 24h/semaine et hors CDD) ; □ agent stagiaire ou titulaire de la fonction publique ; □ retraité ou j'ai dépassé l'âge légal du départ à la retraite Type d'employeur : □ Fonction Publique Hospitalière □ Fonction Publique de l'Etat □ Fonction Publique Territoriale □ Employeur privé/associatif Financement de la formation par (précisez, y compris si en attente de réponse) :			
une attestation de dépôt d'un dossier de demande de prise en charge.			

Les pieces justificatives doivent imperativement etre jointes a ce document et retournees a l'institut dans les meilleurs delais. Toute declaration de situation i<u>ncomplete</u> entrainera la non prise en charge de votre formation par la Region.

Je soussigné(e), M./ Mmedéclare avoir pris connaissance des règles de financement des parcours de formations sanitaires et sociales* et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Date et signature du candidat :

Date et signature des parents ou tuteurs pour les candidats mineurs :

*Retrouvez le règlement sur le site parcours-métier.normandie.fr/formation/aides/financement-du-parcours-de-formation_FSS







IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

Merci de retourner la copie identifiable (nom et prénom) de votre carnet de santé (vaccinations) avant le 18 JUILLET 2025 dans un premier temps

PARTIE MEDICALE

A retourner avant Le 22-08-2025



Date de Naissance :

INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP

IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

ANNEXE 6

CALENDRIER VACCINAL

FOURNIR OBLIGAROIREMENT LA COPIE DE VOTRE CARNET DE SANTE (pages vaccinations et maladies infantiles (ou le résultat des sérologies IgG)

A respecter pour votre mise en conformité avec la règlementation sur l'immunisation des professionnels de santé en France NOM de naissance : NOM marital: Prénom:

Promotion AS:

	<u> </u>		
VACCINATIONS OBLIGATOIRES	A la date du	A faire	Validation
Hépatite B1			
Hépatite B2			
Hépatite B3			
Rappel(s) Hépatite			
Bilan sanguin Hépatite B			
Ac Anti HBs =			
DTCP* (dernier rappel) * vaccination coqueluche exigée pour les stages auprès d'enfants < 6 mois			
Maladies contractées dans l'enfance : □ □	Rougeole Rubéole Varicelle		

Certifié exact le :/...../ Signature du médecin : Cachet du

Médecin:



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

ANNEXE 7

CERTIFICAT D'APTITUDE

Etabli par un médecin agréé par l'ARS

(Entrée à l'Institut de Formation d'Aides-soignants de FECAMP)

Je soussigné(e) Docteur	, médecin agréé,			
Certifie que, conformément à l'article 54 de l'arrêté du 21 avril 2018 et par l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif aux instituts de formation paramédicaux,	•			
Mme - Mr	Né(e) le/			
Présente les aptitudes physiques et psychologiques néces	ssaires à l'exercice de la profession.			
Le départ en stage ne sera autorisé que si toutes les vaccinations sont à jour.				
Date :/	Signature :			
	Cachet :			

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS 5, Rue Saint Nicolas 76400 FECAMP



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1

INFORMATION CROUS NORMANDIE



BOURSES POUR LES ETUDIANTS DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES



RENTREE DE SEPTEMBRE 2025

PUBLIC CONCERNE PAR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE

Vous avez été admis dans un institut de formation sanitaire ou sociale, après avoir confirmé votre entrée en formation, la Région peut vous attribuer une bourse d'étude, sous certaines conditions. Néanmoins, si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous n'êtes pas éligible à l'octroi de cette aide :

- Les bourses de l'enseignement secondaire ou d'un autre département ministériel.
- Toute rémunération versée : aux fonctionnaires stagiaires, titulaires ou contractuels de la fonction publique, (traitement, salaires, indemnisation au titre du congé de formation professionnelle, ...),
- Aux salariés, sauf pour les personnes sous contrats de travail assimilés jobs étudiants ou précaires (CDD <15H/semaine, intérim),
- Aux personnes sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation,
- La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle versée par la Région Normandie,
- Les allocations de retour à l'emploi versées par France Travail ou par leur employeur, sauf pour les parents isolés.

Attention : en cas de cumul de l'aide régionale avec l'une de ces aides, un ordre de reversement sera émis à l'encontre du bénéficiaire.

PROCEDURE DE DEMANDE DE BOURSE

Connexion impérative avant le 15/10/2025 à l'adresse suivante : https://messervices.etudiant.gouv.fr, cliquer sur la tuile « D.S.E 2025-2026 »

Attention : Une adresse mail valide est nécessaire pour la constitution de votre dossier, ainsi qu'un INES (numéro Identifiant National Etudiant), le même INES doit être utilisé tout au long du cursus.

 Pour transmettre vos documents ainsi que la fiche de renseignements spécifiques Région obligatoire complétée et signée (disponible sur le site Internet du CROUS Normandie - Rubrique Bourses et aides financières – Guide et documents téléchargeables) :



Aller sur https://messervices.etudiant.gouv.fr, cliquez sur « D.S.E 2025-2026 », « Mes dossiers », « Autres options du dossier », « gérer les pièces justificatives »

Attention : le dossier sera considéré comme incomplet et donc rejeté si la fiche de renseignements spécifiques n'est pas jointe au dossier.

- Réception d'une notification du CROUS par courrier électronique (notification d'attribution conditionnelle, de demande de pièce complémentaire ou de refus).
- En cas de demande de pièces complémentaires : les renvoyer dans un délai de 10 jours :

Sur https://messervices.etudiant.gouv.fr, depuis sur « D.S.E 2025-2026 », « Mes dossiers », « Autres options du dossier », « gérer les pièces justificatives »

Présentation de la notification à l'institut de formation avant le 15/12/2025. Dans le cas où la notification d'attribution conditionnelle n'est pas transmise dans ces délais, le versement de la bourse s'effectuera sans rétroactivité. Le paiement aura lieu à partir du mois suivant la transmission de la notification conditionnelle à l'établissement.

Attention : le renouvellement de la bourse d'études n'est pas automatique. Il doit faire l'objet d'une nouvelle saisie chaque année selon le calendrier ci-dessus.

Pour plus d'informations, consultez le site https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/les-bourses-detudes-regionales-pour-les-apprenants-des-formations-sanitaires-et-sociales/



IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00 MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Référence : T05N01-01

Date: 11/06/2025

Version: 1



Félicitations pour avoir finalisé votre dossier d'inscription à l'IFAS de Fécamp!

C'est une étape importante vers votre future carrière.

Nous vous souhaitons une excellente année de formation à l'IFAS.

